

REPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE DEVILLE LES ROUEN



CONSEIL MUNICIPAL

-----

**SEANCE DU 10 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le 10 juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Déville lès Rouen, légalement convoqué le 2 juillet 2020, s'est réuni exceptionnellement, après information de la Préfecture, dans une salle communale, sous la présidence de Monsieur Dominique Gambier, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte de manière publique.

Étaient présents : Gambier Dominique, Dufour Xavier, Mottet Delphine, Vallant Jérôme, Boutin Annie, Appriou Philippe, Neyt Lucie, Deme Abdoul Aziz, Prévost Pauline, Legras Robert, Marin-Curtoud Virginie, Bouteiller Thierry, Colin Émilie, Cheval Alexandre, Desnoyers Nathalie, Maupu Edwige, Ridez Yoann, Leroux Sandrine, Vitoux Emmanuel, Thiessé Stéphanie, Delahaye Joël, Duchaussoy Vincent, Fahy Noëlle, Arnoult Mickaël, Colin Yannick.

Étaient absents et avaient donné pouvoir : Deloignon Mirella, Boutigny Annette, Jaha Mohammed, Hébert François, Behadj Lazreg, Tesson Nadia, Michelin Martine

Étaient absents : Argun Aylin

Secrétaire de séance : Vallant Jérôme.

Avant de commencer la séance Monsieur le Maire propose qu'elle soit tenue à huis clos en raison de la crise sanitaire covid-19. Le Conseil Municipal vote le huis clos à l'unanimité.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 18 juin 2020 est adopté. En réponse à une question d'un élu lors de ce précédent Conseil Municipal, Monsieur le Maire indique que la prime « covid-19 » a été versée à 89 agents communaux.

### **Elections Sénatoriales - Désignation des délégués suppléants du Conseil Municipal et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux**

Par Décret n°2020-812 du 29 juin 2020, les collèges électoraux pour l'élection des sénateurs sont convoqués le dimanche 27 septembre 2020 afin de procéder au renouvellement des mandats des sénateurs dans les départements de la série 2.

Dans les départements de la série 2, les conseils municipaux sont convoqués le 10 juillet 2020 afin de désigner leurs délégués et suppléants.

Dans les communes de 9.000 à 30.799 habitants, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit. Les suppléants sont en revanche élus parmi les électeurs de la commune, soit 9 suppléants pour Déville lès Rouen.

Il est procédé à la désignation des délégués suppléants du Conseil Municipal dans les conditions détaillées au procès-verbal correspondant qui en donne le résultat.

### **N°20-66 - Budget Ville - Décision Modificative n°1**

Rapporteur : Monsieur Appriou Philippe

Un emprunt pour le financement de la construction de la nouvelle piscine avait été inscrit au Budget Primitif 2020. Celui-ci a été annulé au Budget Supplémentaire, au regard des estimations du maître d'œuvre qui correspondaient aux crédits disponibles avant le lancement de la consultation des entreprises de travaux, grâce aux excédents de l'exercice budgétaire 2019.

Lors de la Commission d'Appel d'Offres du 06/07/2020, organisée pour attribuer les lots infructueux de la première consultation, un besoin de crédits supplémentaires de 346.534,86 € est cependant apparu par rapport aux estimations du maître d'œuvre.

Dans ce cadre, il est proposé de réaffecter les montants provisionnés en remboursement de capital et en paiement d'intérêts de cet emprunt à l'opération de construction de la piscine pour un total de 360.000 €.

Monsieur le Maire précise que le recalage des estimations de la deuxième consultation s'est avéré compliqué pour la maîtrise d'œuvre par rapport aux fluctuations de prix de certaines matières premières. Par ailleurs, du fait de la crise covid et de ses conséquences sur l'activité économique, certaines entreprises qui avaient répondu au premier appel d'offres ont fermé. Plusieurs candidats restants ont de plus augmenté leurs offres dans le cadre de la nécessaire adaptation de la sécurité sanitaire de leurs chantiers et leurs procédures.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter la Décision Modificative n°1 :*

#### **Décision Modificative n° 1 :**

Section de fonctionnement :

| <b>DEPENSES</b>  |          |         |           |  |             |
|--|----------|---------|-----------|--|-------------|
| Gest.  | Fonction | Article | Opération | Libellé                                | DM          |
| <b>Chapitre 66 Charges financières</b>                     |          |         |           |  |             |
|  | 01       | 66111   |           | Intérêts réglés à l'échéance           | -215 000,00 |
| <b>Chapitre 023 Virement à la Section d'Investissement</b> |          |         |           |  |             |
|  | 01       | 023     |           | Virement à la section d'investissement | 215 000,00  |
| <b>Total</b>   |          |         |           |  | <b>0,00</b> |

Section d'investissement :

| <b>DEPENSES</b>                                  |          |         |           |                           |                   |
|--|----------|---------|-----------|---------------------------|-------------------|
| Gest.  | Fonction | Article | Opération | Libellé                   | DM                |
| <b>Opérations d'investissement</b>               |          |         |           |                           |                   |
| G13Q   | 413      | 231318  | 1601      | Réalisation d'une piscine | 360 000,00        |
| <b>Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées</b> |          |         |           |                           |                   |
|  | 01       | 1641    |           | Capital emprunt           | -145 000,00       |
| <b>Total</b>                                     |          |         |           |                           | <b>215 000,00</b> |

| <b>RECETTES</b>  |          |         |           |  |                   |
|--|----------|---------|-----------|--|-------------------|
| Gest.  | Fonction | Article | Opération | Libellé                                  | DM                |
| <b>Chapitre 021 Virement de la Section de Fonctionnement</b> |          |         |           |  |                   |
|  | 01       | 021     |           | Virement de la section de fonctionnement | 215 000,00        |
| <b>Total</b>   |          |         |           |  | <b>215 000,00</b> |

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.**

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 16 juillet 2020.**

**Les délibérations adoptées lors du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 sont les suivantes :**

Délibération n°20-66.